

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1984)

Heft: 737

Artikel: Arrogance et mépris

Autor: Bonnard, Laurent

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017042>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
Nº 737 12 juillet 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs
Vingt-et-unième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Erika Sutter-Pleines

737

Domaine public

Arrogance et mépris

Reconnaissons à ces gens-là une certaine franchise: si les producteurs d'électricité de Suisse romande, dans la perspective des votations énergétiques du 23 septembre, refusent de débattre en public avec Marcel Burri et Pierre Lehmann, deux scientifiques que les lecteurs de «Domaine Public» connaissent bien, c'est tout bonnement que Burri et Lehmann ne sont pas assez sérieux à leur goût, voire répandent des contre-vérités. Décision annoncée, «grosso modo» en ces termes, à la dernière conférence de presse d'Energie Ouest Suisse qui présentait les grands thèmes de sa campagne contre les initiatives «Pour un approvisionnement en énergie sûr, économique et respectueux de l'environnement» et «Pour un avenir sans nouvelles centrales atomiques».

Passons sur cette appréciation inadmissible et partielle des travaux de nos deux collaborateurs; ceux-ci ne se formalisent du reste pas trop de cette polémique, se bornant à souligner l'intolérance de mauvais augure qu'elle révèle et répétant qu'ils sont, eux, prêts à débattre en public de leurs options. Finalement, il est vrai que MM. Desmeules, Babaïantz et consorts se discréditent en se laissant aller à de tels excès. Grave, pour des hommes qui «assument» des responsabilités considérables dans leur secteur.

Mais il y a plus grave encore. Voyez le sens du dialogue que mettent en évidence de tels ukases: ces antinucléaires disent des choses fausses, c'est pourquoi nous ne discuterons pas avec eux! Mépris pour leurs contradicteurs, mépris aussi pour les personnes qui attendent du choc des idées (et pas seulement des campagnes publicitaires unilaté-

rales!) une meilleure information personnelle: les producteurs d'électricité de Suisse romande font le lit des extrémistes dont les réactions violentes se nourrissent justement d'un sentiment d'impuissance face à «ceux qui de toute façon font ce qu'ils veulent». Et vous entendrez ensuite MM. Desmeules, Babaïantz et consorts crier au viol des lois démocratiques!

Dans la perspective d'un débat populaire crucial, difficile, mettant en jeu des éléments de fait peu accessibles aux profanes, de telles manifestations d'arrogance technocratique inquiètent profondément. Voici en tout cas une nouvelle fois posée la question d'un contrôle public efficace du petit monde de la production d'électricité en Suisse. En théorie, toutes les conditions sont certes réunies pour que les collectivités exercent leur droit de regard sur des sociétés dont les capitaux leur appartiennent dans leur majorité (voir plus loin). En pratique, c'est le règne du fait accompli technique, parfaitement illustré par la réaction de MM. Desmeules, Babaïantz et consorts, lorsqu'ils sont confrontés à des initiatives qui les menacent dans leur sphère d'influence privilégiée.

Reprendre la barre en mains, ce serait d'abord

SUITE ET FIN AU VERSO

ÉTÉ

DP bimensuel

Jusqu'à fin août, «Domaine Public» est au bénéfice d'un été quasi sabbatique (parution bimensuelle)! Histoire de recharger ses batteries, comme chaque année à la même époque. Les dates de parution d'ores et déjà fixées:
DP 738, le 27 juillet.
DP 739, le 10 août.
DP 740, le 24 août.
DP 741, le 7 septembre.
A bientôt.

Arrogance et mépris

mettre fin de toute urgence à une situation extravagante et intolérable: comment peut-on admettre que les sociétés productrices d'électricité fassent supporter à tous leurs clients, sans distinction d'opinion, le coût d'une propagande intense, coûteuse, luxueuse à certains égards, décidée de droit directorial, contre les initiatives soumises à votation fin septembre prochain? Que ces sociétés s'engagent: d'accord à la rigueur, si la distinction est faite nettement entre leur travail courant et leur militantisme dans la campagne antinucléaire. Mais qu'elles le fassent avec des fonds spécialement récoltés pour l'occasion, et pas avec les fonds des collectivités pour lesquelles elles travaillent.

L. B.

DÉMOCRATIE Des fonds confisqués

Que penserait-on d'un régime qui ouvrirait les caisses de l'Etat pour financer la campagne électorale d'un parti (à l'exclusion des autres)? Cela nous ramènerait bien loin aux débuts des luttes pour la démocratie, qui passe par l'égalité devant le suffrage universel.

La question se pose pourtant en Suisse lorsqu'à l'occasion de votations des fonds publics sont engagés dans la campagne. Le cas le plus flagrant est donc celui du nucléaire, où des entreprises d'électricité qui sont pour l'essentiel entre les mains des pouvoirs publics financent de façon massive la campagne contre les initiatives énergétiques, bien évidemment avec l'argent de tous les

usagers; la situation des quelques communes qui ont résolu de s'engager dans l'autre sens, notamment à Bâle-Campagne, n'est d'ailleurs pas d'une nature très différente, même si les formes ont été respectées: la démocratie n'est pas la dictature de la majorité.

Les entreprises d'électricité jouent de l'enchevêtrement de leur financement et de leur structure juridique pour échapper à tout contrôle public: elles se retrouvent actionnaires les unes des autres, liées par des accords de fourniture d'énergie, réunies

dans une association faîtière, l'Union des centrales suisses d'électricité. A la faveur de ces différents niveaux, impossible de remonter à la source, de définir une responsabilité. C'est le règne de la techno-structure, les dirigeants salariés dont l'activité devient une fin en soi et non un moyen utilisé par la collectivité pour poursuivre des buts d'intérêt public.

Impossible, donc, de retrouver dans le budget du distributeur d'électricité de votre région une ligne:

TECHNOCRATIE La toile d'araignée électronucléaire

L'enchevêtrement des sociétés productrices d'électricité en Suisse. Quelques points de repères.

Au total, quelque 1300 entreprises, productrices ou simplement distributrices. Financement, toutes régions confondues: 48,9% par les pouvoirs publics (cantons, communes, CFF), 35,4% par les entreprises électriques elles-mêmes (qui sont, pour la plupart, entre les mains des collectivités!) et 15,7% par le secteur privé.

Au niveau national, une seule association faîtière, l'Union des centrales suisses d'électricité (UCS). Et six grandes puissances qui détiennent, plus ou moins directement entre elles, les deux tiers de l'électricité produite en Suisse, Aare-Tessin Elektrizitätsgesellschaft (ATEL, entreprise mixte, mais dominée par le secteur privé, en l'occurrence par Alusuisse/Motor Columbus), Bernische Kraftwerke AG (BKW, pour 90% entre les mains des cantons de Berne et du Jura), Centralschweizerische Kraftwerke (CKW, dominante privée), Elektrizitätsgesellschaft Laufenburg (EGL, contrôle privé, par Elektrowatt/Crédit Suisse),

Energie Ouest Suisse (EOS, en mains publiques) et Nordostschweizerische Kraftwerke (NOK, en mains publiques).

Au niveau régional, les pouvoirs publics dominent une pléiade d'entreprises de dimensions plus modestes. Avec quelques exceptions comme la Société romande d'électricité par exemple, où les capitaux privés sont majoritaires. Noter que, souvent, ces sociétés sont liées par contrat à l'une ou l'autre des six grandes organisations de niveau national pour compléter leur approvisionnement en énergie.

Au niveau local, domination écrasante des collectivités publiques qui se chargent, sous différentes formes juridiques (régie, association intercommunale), de la distribution du courant.

Dernier échelon: les sociétés de participation rendues inévitables par les concentrations financières qu'exigent les constructions d'ouvrages comme les centrales ou les barrages. Diagnostic d'Etienne Poltier dans «Problèmes juridiques de l'énergie»: «La technique des sociétés de participation conduit à un enchevêtrement d'intérêts extrêmement complexe qui est une caractéristique très importante du marché de l'électricité: il en découle, de manière générale, une perte de contrôle pour les pouvoirs publics.»